

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 178

25 mars 1998

**SOMMAIRE**

Afin Financière Internationale S.A., Luxbg	page 8498	Dorothy Holding S.A., Senningerberg	8533
A.L.P.I.A., Association Luxembourgeoise des Professeurs-Ingénieurs et Professeurs-Architectes, A.s.b.l., Luxembourg	8501	Ecu Multiplacement, Luxembourg	8534
Amac Luxembourg S.A., Wintrange	8507, 8508	Edizione Finance S.A., Luxembourg	8521
Amperja S.A., Luxembourg	8529	E.G. Wagen 95 S.A., Mondorf-les-Bains	8532
Amstel Media S.A., Luxembourg	8508, 8510	EIM Participations Luxembourg S.A., Luxembourg	8533
Architecture & Aménagement S.A., Luxembourg	8500	Electris Finance S.A., Luxembourg	8510
Ardefinex S.A., Luxembourg	8504	E.M.P. S.A., Luxembourg	8534
Argo Consulting S.A., Luxembourg	8500	EPPA, European Public Policy Advisers Group - Groupe de Conseillers en Politiques Publiques Européennes S.A., Luxembourg	8522, 8526
Arofood International S.A., Luxembourg	8518	Erad S.A., Luxembourg	8533
Asiefin S.A., Luxembourg	8530	Ermitage International Bond Fund, Sicav, Luxembourg	8534
Auto Electricité Lippert, S.à r.l., Bettembourg	8510	Eskol Finance S.A., Luxembourg	8530, 8531
B4, S.à r.l., Luxembourg	8510	Eucudico Luxembourg, S.à r.l., Bereldange	8534
Bateman & Partners Holding S.A., Luxembg	8510	Eufide S.A., Luxembourg	8534
Beaucette S.A., Luxembourg	8515	Eurafinance S.A., Luxembourg	8535
Boval S.A., Luxembourg	8504, 8505	Eurofidex S.A., Luxembourg	8536
Brandywine S.A., Luxembourg	8515	Eurokobuild S.A., Luxembourg	8539
Camuzzi Holding S.A., Luxembourg	8516	European Circuits S.A., Luxembourg	8536, 8538
Canal, S.à r.l., Remich	8516	European Medical Ventures Fund, S.e.c.a., Luxembourg	8534
Candoria Holding, S.à r.l., Luxembourg	8516	European Mobile Communications S.A., Luxembg	8535
Castelar Holding S.A.H., Luxembourg	8517	Euro Planbau, S.à r.l., Mertert	8539
Celfloor S.A., Luxembourg	8516	Eurosit S.A., Luxembourg	8539
Cemo Finance S.A., Luxembourg	8517	Evolution, Sicav, Luxembourg	8540
Chen Ling S.A., Strassen	8517	Executive Golf S.A., Luxembourg	8539
Cimbel S.A., Luxembourg	8520	Expansia Europa S.A., Luxembourg	8542
Citnalta Bulk Carrier Inc. S.A., Luxembourg	8517	Facette S.A., Strassen	8541
CMB T Investments Luxembourg S.A., Luxembg	8520	Fadefi S.A., Luxembourg	8542
Cojas S.A., Luxembourg	8517	F.A.E., Financière Americano-Européenne S.A., Luxembourg	8544
Coman S.A.H., Luxembourg	8519	F.A.H. Invest S.A.H., Esch-sur-Alzette	8540, 8541
Comedil International S.A., Luxembourg	8520	Felgen & Associés Engineering S.A., Luxembg	8535
Compagnie Financière de l'Accessoire Textile S.A., Luxembourg	8521	Felten-Stein, S.à r.l., Howald	8542
Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A., Luxembourg	8521	Felten-Stein S.A., Howald	8542
Compagnie Financière Hirouker S.A., Luxembourg	8521	Finagror, S.à r.l., Luxembourg	8541
Compagnie Financière Immobilière Hôtelière S.A., Luxembourg	8519	Financement Investissement S.A., Luxembourg	8542
Competitive Finance S.A., Luxembourg	8520	Financierium S.A., Luxembourg	8544
Conil Luxembourg S.A., Luxembourg	8529	FINE.A. Financière S.A., Luxembourg	8543
Constance Investment S.A., Luxembourg	8526, 8528	Finsign S.A., Luxembourg	8544
Corinne Sélection, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	8528	Finterlux S.A., Luxembourg	8544
Croyle S.A., Luxembourg	8531	(Ets) Movilliat S.A., Arlon	8535
Dauphin Investments S.A., Luxembourg	8531	Silver Rose S.A., Luxembourg	8498
De Ark Investments S.A., Luxembourg	8532	Stonebridge S.A., Luxembourg	8511
Déco Fleurs, S.à r.l., Luxembourg	8532	Theore Holding S.A., Luxembourg	8505
DekaLux-Portfolio 4	8531	Villabat S.A., Luxembourg	8502
Dimo, S.à r.l., Dalheim	8500		

**AFIN FINANCIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 58.469.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 1997, que l'assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Ferdy Wouters, employé privé, demeurant à Hosingen (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction d'Administrateur de la société.

*Troisième résolution*

En remplacement de l'Administrateur démissionnaire, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 8, rue des Franciscaines, en qualité d'Administrateur de la société.

Le mandat ainsi conféré au nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2000.

Pour réquisition aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1997.

AFIN FINANCIERE INTERNATIONALE S.A.

Signature

*L'agent domiciliaire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 16, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48308/043/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**SILVER ROSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore,

représentée par Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

2) Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SILVER ROSE S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois, cette mesure ne pourra avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

## **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs (1.250,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les termes et conditions prévus par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

## **Titre III. - Conseil d'Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que l'intérêt de la société le requiert. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

## **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans.

## **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de juin de chaque année à 10.30 heures et pour la première fois en 1998.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

## **Titre VI. - Année sociale, Affectation des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commence le jour de la constitution de la société et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

## **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, préqualifiée, cinq cents actions . . . . .	500
2) Monsieur Federigo Cannizzaro, préqualifié, cinq cents actions . . . . .	500
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire.

*Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à cinquante mille francs (50.000,- LUF).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. - Sont nommés administrateurs:
  - a) Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
  - b) Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant à Luxembourg,
  - c) Monsieur Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

3. - Est nommée commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

4. - Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

5. - Le siège social de la société est fixé à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Kamarowsky, F. Cannizzaro, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1997, vol. 103S, fol. 74, case 2. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1997.

P. Frieders.

(48302/212/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**ARCHITECTURE & AMENAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.480.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

(48316/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**ARGO CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 57.076.

Monsieur Henri Drean s'est démis de ses fonctions d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration, avec effet au 15 novembre 1997.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

*Pour* ARGO CONSULTING S.A.

*Société Anonyme*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

*Société Anonyme*

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(48318/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**A.L.P.I.A.,  
ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES PROFESSEURS-INGENIEURS  
ET PROFESSEURS-ARCHITECTES, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

—  
STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES PROFESSEURS-INGENIEURS ET DES PROFESSEURS-ARCHITECTES, en abrégé A.L.P.I.A., est une organisation professionnelle des ingénieurs et architectes, enseignant dans les établissements scolaires secondaires et supérieurs du Grand-Duché de Luxembourg.

L'Association a son siège au 4, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

**Art. 2.** L'Association a pour but:

- de défendre les intérêts professionnels, sociaux, moraux et matériels de ses membres,
- de promouvoir la solidarité et l'union des professeurs-ingénieurs et des professeurs-architectes,
- de donner son avis sur les problèmes qui intéressent ses membres dans les organismes nationaux et internationaux traitant les questions de leur ressort,
- d'encourager et de cultiver la recherche scientifique et technique et de développer le contact avec le monde économique.

L'Association est affiliée à la Confédération Générale de la Fonction Publique (CGFP), Luxembourg.

**Art. 3.** Peuvent être admis comme membres tous les ingénieurs et architectes enseignant en tant que fonctionnaires ou à titre temporaire dans l'enseignement luxembourgeois. La qualité de membre peut être maintenue pour les fonctionnaires ou chargés de cours retraités. Sont considérés comme ingénieurs (architectes) tous les universitaires auxquels la commission d'homologation des titres a décerné le titre protégé d'«ingénieur» («architecte»), sanctionnant un cycle complet d'études universitaires.

Le comité peut admettre tout enseignant portant le titre de Professeur-Ingénieur ou de Professeur-Architecte.

Le comité peut décerner le titre de membre d'honneur aux personnes physiques ou morales qui, sans remplir les conditions ci-dessus, contribuent par un apport matériel ou intellectuel à la réalisation des buts de l'Association. Les membres d'honneur peuvent assister à toutes les activités, mais n'ont pas de droit de vote.

Le nombre des membres est illimité, il ne peut être inférieur à cinq.

L'affiliation implique la soumission inconditionnelle aux présents statuts.

**Art. 4.** L'admission se fait sur demande, approuvée par le Comité.

La qualité de membre se perd:

- par démission volontaire,
- par refus de payer la cotisation annuelle,
- par des actions contraires aux buts de l'Association. Dans ce cas la décision de l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des membres présents, est requise, le membre concerné étant entendu dans ses explications.

Les membres exclus ou démissionnaires n'ont aucun droit sur les biens de l'Association.

**Art. 5.** Le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'Assemblée Générale. Il ne pourra dépasser la valeur de mille francs (indice 100).

**Art. 6.** Les organes de l'Association sont:

1. l'Assemblée Générale
2. le Comité
3. la Commission de Révision
4. les Commissions de Travail.

**Art. 7.** L'Assemblée Générale se réunit une fois par an au cours du premier trimestre. Le Comité peut convoquer une Assemblée Générale chaque fois que l'intérêt de l'Association l'exige, il doit le faire dans un délai d'un mois suite à une demande écrite signée par au moins un cinquième des membres.

Les convocations sont à faire au moins quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale. Elles portent l'ordre du jour. Toute proposition signée par un dixième des membres et remise au Président au moins trois jours avant la date de l'Assemblée Générale doit être ajoutée à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président, ou en cas d'empêchement par le Vice-Président. Elle prend ses décisions à la majorité simple des membres présents. Le vote par procuration n'est pas admis.

Le Comité présente à l'Assemblée Générale un rapport d'activités et rédige le procès-verbal des délibérations.

Le Trésorier présente le bilan des recettes et dépenses.

Celui-ci doit être préalablement vérifié et avisé par la Commission de révision.

L'Assemblée Générale peut, outre les dispositions légales,

- décider des questions qui lui sont soumises par le Comité
- fixer le montant de la cotisation annuelle
- prononcer l'exclusion d'un membre conformément à l'article 4.
- procéder à la modification des statuts conformément à l'article 8 de la loi sur les associations sans but lucratif.

Les résolutions sont consignées dans un rapport signé par le Président et le Secrétaire. Les membres peuvent consulter les rapports au siège de l'Association en présence de deux membres du Comité ou lors d'une Assemblée Générale sans déplacement du dossier.

**Art. 8.** Le Comité est composé:

- de douze membres élus par l'Assemblée Générale
- en sus, chaque établissement scolaire non-représenté a droit à un membre.

Les membres du Comité élisent en leur sein un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier. La répartition des charges est soumise à l'Assemblée Générale qui approuve cette proposition.

Les fonctions de Président, Vice-Président, Secrétaire et Trésorier sont incompatibles avec les fonctions professionnelles de directeur, directeur-adjoint, conseiller de gouvernement, professeur-attaché et attaché à la direction.

Les mandats sont fixés pour une durée de deux ans et renouvelables. Le renouvellement du Comité se fait annuellement pour la moitié du Comité, la première comprenant notamment le Président et le Secrétaire.

Le Comité a tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale. Il poursuit la réalisation des objectifs de l'Association par tous les moyens qu'il juge valables et utiles. Il assure la gestion journalière de l'Association.

L'Association est valablement engagée par deux signatures conjointes, celle du Président ou Vice-Président et du Secrétaire ou Trésorier.

**Art. 9.** La Commission de Révision est composée de deux membres choisis par l'Assemblée Générale. La durée de leur mandat est de deux ans; il est renouvelable.

La Commission de Révision contrôle la tenue des livres de caisse, les opérations financières et l'existence des fonds à partir des données fournies par le Trésorier après clôture de l'exercice écoulé. Elle fait un rapport écrit avec conclusions à l'Assemblée Générale.

**Art. 10.** Le Comité peut former des Commissions de Travail avec mission précise.

Ces commissions comprenant des membres de l'Association ont une autonomie de travail, leurs travaux sont remis au Comité pour approbation.

**Art. 11.** Les modifications des statuts et la dissolution de l'Association relèvent de la compétence de l'Assemblée Générale suivant les modalités prévues par la loi sur les associations sans but lucratif. En cas de dissolution, le patrimoine de l'Association sera confié à une association oeuvrant pour la promotion de l'éducation scientifique et technique des jeunes.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1997, vol. 499, fol. 72, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48306/000/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

### VILLABAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 160, route de Thionville.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trois décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

1° la société de droit irlandais LUX TRADING SERVICES LIMITED, avec siège social à Dublin/Irlande, 48, Fitzwilliam Square, constituée et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Dublin sous le numéro 226.142 en date du 3 janvier 1995, ici représentée par Monsieur Giovanni Brescia, employé privé, demeurant à Schifflange, 56, avenue de la Libération, agissant en sa qualité d'administrateur de la prédite société, fonction à laquelle il a été nommé par l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, en date du 12 janvier 1995 et déclarant sous sa seule responsabilité, pouvoir régulièrement représenter et engager la prédite société en toutes circonstances, sous sa seule signature;

2° la société de droit irlandais BOWMAN TRUST LIMITED, avec siège social à Dublin 2, 41, Central Chambers, Dame Court, comparant par son représentant légal, Monsieur Giovanni Brescia, employé privé, demeurant à Schifflange, 56, avenue de la Libération.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser cet acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VILLABAT S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg, 160, route de Thionville.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée, à compter de ce jour. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification aux statuts.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction avec vente des articles de la branche, la réalisation de façades, la confection de plafonds et la promotion immobilière, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

#### **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-).

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, dans les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

#### **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de la première réunion.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des directeurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois d'avril de chaque année.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1997.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

*Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1° LUX TRADING SERVICES LIMITED, prédite, cinq cents actions . . . . .	500 actions
2° BOWMAN TRUST LIMITED, prédite, cinq cents actions . . . . .	500 actions
Total: mille actions . . . . .	1.000 actions

Toutes les actions ont été immédiatement et intégralement libérées, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été remplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ 65.000,- francs.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. - Sont nommés administrateurs:
  - 1) LUX TRADING SERVICES LIMITED, prédite,
  - 2) BOWMAN TRUST LIMITED, prédite,
  - 3) Monsieur Guy Heinen, demeurant à Bettembourg.
3. - Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Monsieur Giovanni Brescia, demeurant à L-3850 Schifflange, 56, avenue de la Libération.
4. - Le siège de la société est établi à Luxembourg, 160, route de Thionville.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Brescia, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 1997, vol. 831, fol. 45, case 10. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 11 décembre 1997.

C. Doerner.

(48305/209/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**ARDEFINEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 54.971.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 25, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1997.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(48317/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**BOVAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 11.041.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 27, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour BOVAL S.A.  
Société Anonyme  
SOFINEX S.A.  
Société Anonyme  
Signature

(48330/783/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**BOVAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 11.041.

L'assemblée générale ordinaire du 8 décembre 1997 a pris note du décès de ses administrateurs, M. Kenneth Ridehalgh et Dr. Peter Stäger, survenu en avril et août de l'année 1997.

Par décision de cette même assemblée,

- la cooptation du Dr. Peter Hafter en date du 10 septembre 1997 a été ratifiée;
- le mandat des administrateurs en fonction a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de 1997.

Pour réquisition au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 22 décembre 1997.

Pour BOVAL S.A.  
Société Anonyme  
SOFINEX S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 27, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48331/783/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**THEORE HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1) Mademoiselle Candice De Boni, assistante de direction, demeurant à F-57950 Montigny-Les-Metz, 10, rue des Martyrs de la Résistance;

2) Mademoiselle Elsa Anikinow, employée d'édition, demeurant à F-54000 Nancy, 94, rue Stanislas, ici représentée par Mademoiselle Candice De Boni, préqualifiée, aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée à Nancy, le 21 novembre 1997.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de THEORE HOLDING.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat, et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions cent quatre-vingt-dix-mille francs belges (2.190.000,- BEF), représenté par deux cent dix-neuf (219) actions d'une valeur nominale de dix mille francs belges (10.000,- BEF) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, dans les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 1<sup>er</sup> jeudi du mois d'avril à 10.00 heures et pour la première fois en 1998.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1997.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- Mademoiselle Candice De Boni, préqualifiée, cent quarante-six actions	146
- Mademoiselle Elsa Anikinow, préqualifiée, soixante-treize actions	73
Total: deux cent dix-neuf actions	219

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de deux millions cent quatre-vingt-dix mille francs belges (2.190.000,- BEF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été remplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante-douze mille cinq cents francs luxembourgeois (72.500,- LUF).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
  - a) Monsieur Gust Teusch, conseiller économique, demeurant à L-8041 Strassen, 180, rue des Romains,
  - b) Monsieur Patrick Dahm, attaché de direction, demeurant à L-6142 Junglinster, 23, rue Rham,
  - c) Madame Léa Metz, attachée de direction, demeurant à L-2164 Luxembourg, 16, rue de Montmédy.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES, S.à r.l., avec siège social à L-1014 Luxembourg, 58, rue Glesener.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2003.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis.
6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.  
Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.  
Signé: C. De Boni, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1997, vol. 103S, fol. 77, case 3. – Reçu 21.900 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 décembre 1997.

G. Lecuit.

(48304/220/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**AMAC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5495 Wintrange, 25, route du Vin.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatre décembre.

Par-devant Maître Christien Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMAC LUXEMBOURG S.A. avec siège social à Luxembourg, 22, Grand-rue; constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 17 juillet 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 25047.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stephan Jacob, administrateur, demeurant à Bruxelles.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Stéphan Moriaux, administrateur, demeurant à Bruxelles.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Christophe Vander Donckt, employé privé, demeurant à Bruxelles.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Transfert du siège social de la société de Luxembourg à L-5495 Wintrange, 25, route du Vin.
- 2) Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. - La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-5495 Wintrange, 25, route du Vin.

*Deuxième résolution*

Suite à la prédite résolution le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 2. premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Wintrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à onze mille francs (11.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Jacob, S. Moriaux. C. Vander Donckt, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 1997, vol. 831, fol. 49, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 14 décembre 1997.

C. Doerner.

(48309/209/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**AMAC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5495 Wintrange, 25, route du Vin.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 18 décembre 1997.

C. Doerner.

(48310/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**AMSTEL MEDIA S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.967.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-first of November.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of AMSTEL MEDIA S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a notarial deed of December 29, 1994, published in the Mémorial, Recueil C no 198 of May 4, 1995.

The meeting was opened by Mr. Michiel Klomp maker, company director, residing in NL-1325 CP Almere-Stad, 20, Bud Abbott-Straat, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs. Irène Keilen, employée privée, residing in Moesdorf.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Rita Meersman, company director, residing in B-9040 Gent, Albrecht Rodenbachstraat 140.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Reduction of the subscribed capital by fifteen million six hundred and forty thousand Luxembourg francs (15,640,000.- LUF) to bring it back from its present amount of eighteen million four hundred thousand Luxembourg francs (18,400,000.- LUF) to two million seven hundred and sixty thousand Luxembourg francs (2,760,000.- LUF) by reimbursement to the shareholders.

2. Amendment of article 3 of the by-laws.

3. Appointment of a new director to terminate the mandate of a director who has resigned from the board of directors.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to reduce the subscribed capital by fifteen million six hundred and forty thousand Luxembourg francs (15,640,000.- LUF) to bring it back from its present amount of eighteen million four hundred thousand Luxembourg francs (18,400,000.- LUF) to two million seven hundred and sixty thousand Luxembourg francs (2,760,000.- LUF) by reimbursement to the shareholders.

The reimbursement shall be effected under observance of the provisions of article 69 (2) of the law on commercial companies.

*Second resolution*

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 3 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 3. 1st paragraph.** The subscribed capital is fixed at two million seven hundred and sixty thousand Luxembourg francs (2,760,000.- LUF) represented by hundred (100) shares with no par value.»

*Third resolution*

The general meeting appoints

Mr. Robert Elvinger, expert-comptable, residing in Luxembourg, as a new director.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt et un novembre.

Pardevant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMSTEL MEDIA S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu en date du 29 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil C numéro 198 du 4 mai 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Michiel Klompmaker, company director, demeurant à NL-1325 CP Almere-Stad, 20, Bud Abbott-Straat,

qui désigne comme secrétaire, Madame Irène Keilen, employée privée, demeurant à Moesdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Rita Meersman, company director, demeurant à B-9040 Gent, Albrecht Rodenbachstraat 140.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital à concurrence de quinze millions six cent quarante mille francs luxembourgeois (15.640.000.- LUF) pour le ramener de dix-huit millions quatre cent mille francs luxembourgeois (18.400.000.- LUF) à deux millions sept cent soixante mille francs luxembourgeois (2.760.000.- LUF) par remboursement aux actionnaires.

2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

3. Nomination d'un nouvel administrateur remplaçant un administrateur démissionnaire.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence de quinze millions six cent quarante mille francs luxembourgeois (15.640.000.- LUF) pour le ramener de dix-huit millions quatre cent mille francs luxembourgeois (18.400.000.- LUF) à deux millions sept cent soixante mille francs luxembourgeois (2.760.000.- LUF) par remboursement aux actionnaires.

Ledit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à deux millions sept cent soixante mille francs luxembourgeois (2.760.000.- LUF) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale nomme comme nouvel administrateur Monsieur Robert Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Klompmaker, I. Keilen, R. Meersman, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1997, vol. 103S, fol. 68, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 décembre 1997.

G. Lecuit.

(48314/220/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

---

**AMSTEL MEDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.967.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 décembre 1997.

G. Lecuit.

(48315/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

---

**AUTO ELECTRICITE LIPPERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 32.966.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Remich, le 22 décembre 1997, vol. 174, fol. 70, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

(48326/000/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

---

**B4 SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 9, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 29.995.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1997, vol. 501, fol. 8, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 décembre 1997.

Signature.

(48327/578/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

---

**BATEMAN & PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 décembre 1997.

G. d'Huart.

(48328/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

---

**ELECTRIS FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 22.197.

Le conseil d'administration confirme qu'il ressort des écritures comptables que la libération des 11.000 actions sans désignation de valeur nominale, représentant le capital souscrit de NLG 110.000.000,-, a été portée de 50% à 100% par la conversion d'un emprunt de NLG 55.000.000,- en capital.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

*Pour ELECTRIS FINANCE S.A.*  
**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**  
 Société Anonyme  
 P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48370/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

---

**STONEBRIDGE S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

—  
STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the fourth of December.  
Before Us, Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage.

There appeared:

1.- ALMASI LIMITED, with registered office in Dublin 2 (Ireland), 17, Dame Street, here represented by Mr Simon W. Baker, qualified accountant, residing in Steinsel, by virtue of a proxy given on September 15th, 1994, which proxy has been filed to the deeds of the undersigned notary by virtue of a deposit deed dated December 13th, 1994;

2.- BLANCON LIMITED, with registered office in Dublin 2 (Ireland), 17, Dame Street, here represented by Mr Simon W. Baker, prenamed, by virtue of a proxy given on September 15th, 1994, which proxy has been filed to the deeds of the undersigned notary by virtue of a deposit deed dated December 13th, 1994.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a «société anonyme» under the name of STONEBRIDGE S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF), divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares having a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

**Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term of office and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to issue bonds and debentures. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V.- General Meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Thursday in April, at 3.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5.00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10.00 %) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatever, it has been reduced.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

##### *Transitory dispositions*

1) Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 1998.

2) The first general meeting will be held in 1999.

##### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe to the whole capital as follows:

1) ALMASI LIMITED, prenamed, six hundred and twenty-five shares . . . . .	625
2) BLANCON LIMITED, prenamed, six hundred and twenty-five shares . . . . .	625
Total: one thousand two hundred and fifty shares . . . . .	1,250

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100 %) by payment in cash, so that the amount of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies, have been observed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately seventy-five thousand Luxembourg francs (75,000.- LUF).

##### *Extraordinary general meeting*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2.- The following are appointed directors:

- Mr Simon W. Baker, qualified accountant, residing in Steinsel;
- Mr Anthony John Nightingale, financial adviser, residing in Luxembourg;
- Mrs Dawn Evelyn Shand, secretary, residing in Luxembourg.

3.- Has been appointed statutory auditor: AUDILUX LIMITED, having its registered office in Douglas (Isle of Man).

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2003.

5.- The registered office of the company is established in L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatre décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- ALMASI LIMITED, avec siège social à Dublin 2 (Irlande), 17, Dame Street, ici représentée par Monsieur Simon W. Baker, expert-comptable, demeurant à Steinsel, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 septembre 1994, laquelle a été déposée au rang des minutes du notaire instrumentant, en vertu d'un acte de dépôt reçu en date du 13 décembre 1994;

2.- BLANCON LIMITED, avec siège social à Dublin 2 (Irlande), 17, Dame Street, ici représentée par Monsieur Simon W. Baker, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 septembre 1994, laquelle a été déposée au rang des minutes du notaire instrumentant, en vertu d'un acte de dépôt reçu en date du 13 décembre 1994.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

#### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de STONEBRIDGE S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

#### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire, en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

#### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant pas dépasser six ans et en tout temps révocables par elle.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut pas excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième jeudi du mois d'avril, à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5 %) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteindra dix pour cent (10 %) du capital social, mais reprendra son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

##### *Dispositions transitoires*

1) Exceptionnellement la première année sociale commencera le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 1998.

2) La première assemblée générale se tiendra en 1999.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) ALMASI LIMITED, prénommée, six cent vingt-cinq actions . . . . .	625
2) BLANCON LIMITED, prénommée, six cent vingt-cinq actions . . . . .	625
Total: mille deux cent cinquante actions . . . . .	1.250

Toutes les actions ont été libérées à raison de cent pour cent (100 %) par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

*Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à soixante-quinze mille francs luxembourgeois (75.000,- LUF).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Simon W. Baker, expert-comptable, demeurant à Steinsel;

b) Monsieur Anthony John Nightingale, conseiller financier, demeurant à Luxembourg;

c) Madame Dawn Evelyn Shand, secrétaire, demeurant à Luxembourg.

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDILUX LIMITED, ayant son siège social à Douglas (Ile de Man).

4.- Leur mandat expirera après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2003.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: W. Baker, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 8 décembre 1997, vol. 411, fol. 55, case 2. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Medinger.*

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 18 décembre 1997.

A. Weber.

(48303/236/298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**BRANDYWINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 45.675.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 22, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1997.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Administrateur-délégué*

*Signatures*

(48332/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**BEAUCETTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 38.156.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1997, vol. 501, fol. 15, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 septembre 1997*

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte de la moitié du capital.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, Messieurs Norbert Schmitz, Norbert Werner et Jean Bintner sont réélus en tant qu'Administrateurs pour une durée de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
BEAUCETTE S.A.

*Signature*

*Administrateur*

(48329/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**CAMUZZI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 42.482.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 501, fol. 2, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 décembre 1997*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1997:

- Monsieur Fabrizio Garilli, dirigeant d'entreprises, demeurant à Milan, Président du Conseil d'Administration et Administrateur-Délégué

- Monsieur Franco Castagnola, dirigeant d'entreprises, demeurant à Milan

- Monsieur Gian Piero Tansini, dirigeant d'entreprises, demeurant à Milan

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1997:

ERNST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1997.

Signature.

(48333/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**CANAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Remich.  
R. C. Luxembourg B 51.149.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Remich, le 22 décembre 1997, vol. 174, fol. 70, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

(48334/000/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**CANDORIA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 50.591.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1997, vol. 501, fol. 11, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1997.

Pour EUFIDE S.A.

Signature

(48335/778/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**CELFLOOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 4.544.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration,  
tenue au siège social à Luxembourg le 12 décembre 1997 à 15.00 heures*

Présentes: Madame Michèle Adam  
Madame Rita Reichling  
Mademoiselle Isabelle Karger

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rita Reichling qui informe le Conseil que suite à la démission du Commissaire aux Comptes, Monsieur Robert Moulin, et du décès de l'Administrateur, Maître Camille Hellinckx, il y a lieu de pourvoir à leur remplacement conformément à l'article 14 des statuts jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Sont nommés administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale:

- Mademoiselle Isabelle Karger, demeurant à L-8372 Hobscheid, 1A, rue St. Donat

et Commissaire aux Comptes:

- la H.R.T. REVISION, S.à r.l.

Par ailleurs, le Conseil décide de transférer le siège de la société au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 15, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48337/307/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**CASTELAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 37.865.

—  
**DISSOLUTION***Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 104S, fol. 8, case 9, que la société anonyme CASTELAR HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 37.865, constituée suivant acte reçu en date du 27 août 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 68 du 27 février 1992, au capital de cent mille dollars US (USD 100.000,-), représenté par mille (1.000) actions de cent dollars US (USD 100,-) chacune, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme CASTELAR HOLDING S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1997. M.-Thyes-Walch.  
(48336/233/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

---

**CEMO FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 22.311.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1997, vol. 501, fol. 15, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
CEMO FINANCE S.A.

Signature

(48338/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

---

**CHEN LING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8035 Strassen, 12, Cité Pescher.  
R. C. Luxembourg B 41.826.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1997, vol. 501, fol. 8, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 décembre 1997. Signature.  
(48339/578/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

---

**CITNALTA BULK CARRIER INC. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 50.346

Le bilan du 28 février au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 22, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1997.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Administrateur-délégué*

Signatures

(48343/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

---

**COJAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 53.808.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1997, vol. 501, fol. 15, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

COJAS S.A.

Signature

*Administrateur*

(48345/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

---

**AROFOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 32.408.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1997.

*Pour HOOGEWERF ET CIE*  
*Agent Domiciliaire*  
Signature

(48319/634/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

---

**AROFOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 32.408.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1997.

*Pour HOOGEWERF ET CIE*  
*Agent Domiciliaire*  
Signature

(48320/634/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

---

**AROFOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 32.408.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1997.

*Pour HOOGEWERF ET CIE*  
*Agent Domiciliaire*  
Signature

(48321/634/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

---

**AROFOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 32.408.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1997.

*Pour HOOGEWERF ET CIE*  
*Agent Domiciliaire*  
Signature

(48322/634/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

---

**AROFOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 32.408.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale Ordinaire que:

le mandat d'administrateur et de commissaire aux comptes est renouvelé pour une période de six ans dont le terme est l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 24 octobre 1997.

*Pour extrait conforme*  
*Pour HOOGEWERF ET CIE*  
*Agent Domiciliaire*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 96, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48323/634/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE IMMOBILIERE HOTELIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 38.862.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 mars 1997, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

Le mandat des Administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Jean-Paul Legoux, demeurant à Bruxelles, 1158, chaussée de Gand,
- Monsieur Daniel Ponal, demeurant à Bruxelles, 1158, chaussée de Gand,
- Madame Anne Hodgkinson, demeurant à Le Pecq, 10, avenue du Général Leclerc.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2000.

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de renouveler pour un terme d'un an le mandat du Commissaire aux Comptes, à savoir la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1332 Luxembourg. Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Pour réquisition aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1997.

*Le conseil d'administration*

J.-P. Legoux      D. Ponal      A. Hodgkinson  
Administrateur    Administrateur    Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 15, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48351/043/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**COMPAGNIE FINANCIERE IMMOBILIERE HOTELIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 38.862.

Il résulte de la circulaire émise le 10 mars 1997, que le Conseil d'Administration a pris l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue en date du 10 mars 1997 a décidé de nommer Monsieur Jean-Paul Legoux, en qualité d'Administrateur de la société. Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Jean-Paul Legoux, Président.

Pour réquisition aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1997.

*Le conseil d'administration*

J.-P. Legoux      D. Ponal      A. Hodgkinson  
Administrateur    Administrateur    Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 15, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48352/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**COMAN S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 22.940.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration,  
tenue au siège social à Luxembourg le 18 décembre 1997 à 9.00 heures*

Présents:      Monsieur Charles Schmit  
                  Madame Solange Wolter

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles Schmit qui informe le Conseil que suite à la démission du Commissaire aux Comptes, Monsieur Robert Moulin, il y a lieu de pourvoir à son remplacement jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Est nommée Commissaire aux Comptes:

- la H.R.T. REVISION, S.à r.l.

Par ailleurs, le Conseil décide de transférer le siège de la société au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30 heures.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 15, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48346/307/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.



**COMPAGNIE FINANCIERE DE L'ACCESSOIRE TEXTILE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 58.419.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 1997, que l'assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Ferdy Wouters, employé privé, demeurant à Hosingen (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction d'Administrateur de la société.

*Troisième résolution*

En remplacement de l'Administrateur démissionnaire, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), 89, rue Clair-Chêne, en qualité d'Administrateur de la société.

Le mandat ainsi conféré au nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2000.

Pour réquisition aux fins de modification au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1997.

COMPAGNIE FINANCIERE DE L'ACCESSOIRE TEXTILE S.A.

R. Tonelli S. Vandt

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 16, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48348/043/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE DU HAUT-RHIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 41.214.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 501, fol. 26, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

(48349/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE HIROUKER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 37.274.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 25, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(48350/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

---

**DIMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Dalheim.  
R. C. Luxembourg B 50.079.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Remich, le 22 décembre 1997, vol. 174, fol. 70, case 1, a été déposé au registre de commerce et Firmes.

(48364/000/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

---

**EDIZIONE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 58.974.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

(48367/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

---

**EPPA S.A., EUROPEAN PUBLIC POLICY ADVISERS GROUP - GROUPE DE CONSEILLERS  
EN POLITIQUES PUBLIQUES EUROPEENNES, Société Anonyme.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.722.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-sixth of November.  
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Stef Oostvogels, attorney-at-law, residing in Luxembourg,  
acting as a proxy of the corporation EUROPEAN PUBLIC POLICY ADVISERS GROUP - GROUPE DE  
CONSEILLERS EN POLITIQUES PUBLIQUES EUROPEENNES, en abrégé EPPA S.A., R. C. Number B 34.722, having its  
registered office in Luxembourg,

pursuant to the minutes of a meeting of the Board of Directors passed on September 24, 1997, a certified copy of  
which shall remain attached to the present deed.

Who declared and required the notary to act that:

I. The Company EUROPEAN PUBLIC POLICY ADVISERS GROUP - GROUPE DE CONSEILLERS EN POLITIQUES  
PUBLIQUES EUROPEENNES, en abrégé EPPA S.A., was organized as a société anonyme pursuant to a deed before the  
undersigned notary, dated 1st August 1990, published in the Mémorial C, Recueil Spécial Number 65 of 13 February  
1991.

The Articles of Incorporation have been amended by three deeds of the undersigned notary dated 29 November  
1993, 14 July 1994, 3 March 1995 and 20 December 1995, published in the Mémorial C, Recueil Spécial Number 41 of  
31 January 1994, Number 460 of 16 November 1994, Number 317 of 11 July 1995 and Number 135 of 18 March 1996.

The Articles of Incorporation have finally been amended by a deed of Maître Edmond Schroeder, notary residing in  
Mersch, in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, dated 18 March 1997, published in the  
Mémorial C, Number 363 of 8 July 1997.

II. The Company EUROPEAN PUBLIC POLICY ADVISERS GROUP - GROUPE DE CONSEILLERS EN POLITIQUES  
PUBLIQUES EUROPEENNES has presently a fully subscribed and paid-in capital of two hundred and eighty-seven  
thousand five hundred (287,500.-) ECU, divided into twenty-eight thousand seven hundred and fifty (28,750) shares  
having a par value of ten (10.-) ECU each, all of which have been fully paid up in cash.

Article 3, second paragraph of the Articles of Incorporation sets the authorized capital of the Company at one million  
(1,000,000.-) ECU, divided into one hundred thousand (100,000) shares having a par value of ten (10.-) ECU each,  
whereas Article 3, paragraphe 3 to 5 states that:

«The Board of Directors of the Company is authorized and instructed to render effective such increase of the capital,  
in whole or in part from time to time, subject to confirmation of this authorization by a general meeting of shareholders  
within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of this deed in the Mémorial, Recueil des Sociétés et  
Associations for any authorized shares which have not yet been subscribed confirmed and which the Board of Directors  
has not agreed upon to any subscription at that time; the Board shall decide to issue shares representing such whole or  
partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares.

The Board is hereby authorized and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may  
from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company  
into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective the increase of capital, as authorized, Article three  
of the Articles of Incorporation should be amended so as to reflect the result of such action; the Board should take or  
authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such  
amendment. In connection with this authorization to increase the capital and in compliance with the article 32-3 (5) of  
the Law on commercial companies, the Board of Directors of the Company is authorized to waive or to limit any prefer-  
ential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years.»

III. Pursuant to the minutes of the General Meeting dated on September 23, 1997, the General meeting resolved to  
renew the authorisation of the Board to issue further shares within the limits of the authorised capital, for a new term  
of 5 years starting from the date of publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of the general  
meeting having to deliberate on this agenda.

IV. Pursuant to the above-mentioned minutes of a meeting of the Board of Directors of September 24, 1997, the  
Directors have accepted a subscription to four thousand one hundred and one (4,101) shares of a par value of ten  
(10.-) ECU each, representing an increase of capital of forty-one thousand ten (41,010.-) ECU.

The new shares have been entirely subscribed to as follows:

- five hundred and fifty-five (555) shares by Mr Stefan Schepers, director of companies, residing in Grimbergen  
(Belgium),
- one hundred and sixty-four (164) shares by Mr Jan Ahlskog, director of companies, residing in Helsinki (Finland),
- ninety-two (92) shares by Mr Minna Koskelainen, director of companies, residing in Helsinki (Finland),
- one hundred and sixty-four (164) shares by Mr Jouni Snellman, director of companies, residing in Helsinki (Finland),
- two hundred and ninety-nine (299) shares by INTERDEV DIRECTION S.A., with registered office at 11, rue  
Marsollier, 75002 Paris (France),
- eighty-two (82) shares by Mrs Angelika Josten-Janssen, director of companies, residing in Bonn (Germany),
- eighty-three (83) shares by Mr Uwe Janssen, director of companies, residing in Munich (Germany),
- five hundred and eighty-three (583) shares by Mr Rudiger May, director of companies, residing in Bonn (Germany),

- sixty-three (63) shares by Mr David Creber, director of companies, residing at 39, Monte Judeu in Portimao, (Portugal),
- one hundred and ninety (190) shares by CHIMBORAZZO TRUST, with registered office at P.O Box 253, Bordage House, Le Bordage St-Peters Port in Guernsey (Channel Islands),
- one thousand eight hundred and twenty-six (1,826) by IMPERIET AB, with registered office at 49, Gashagavagen, 18165 Lidingo (Sweden).

These new shares have been fully subscribed to and paid up by a contribution in kind as follows:

- 1) the five hundred and fifty-five (555) shares subscribed to by Mr Stefan Schepers, prenamed,
  - for an amount of one thousand two hundred and seventy-five thousand (1,275.-) ECU by a conversion of a loan of the same amount of Mr Stefan Schepers against the company,

- by contribution of twenty (20) shares representing twenty (20 %) per cent of the capital of the Belgian company EPPA BELGIE-BELGIQUE B.v.b.p. s.p.r.l., with registered office at 142, Tervurenlaan, 1150 Brussel (Belgium).

As a consequence of this contribution EPPA S.A. holds forty (40 %) per cent of EPPA BELGIE-BELGIQUE, prenamed.

- 2) the four hundred and twenty (420) shares subscribed to by Mr Jan Ahlskog, for himself for one hundred and sixty-four (164) shares (39 %), Minna Koskelainen for ninety-two (92) shares (22 %) and Jouni Snellman for one hundred and sixty-four (164) shares (39 %), prenamed,

- by contribution of sixty (60) shares, representing twenty (20 %) per cent of the capital of the Finlandian company OY EPPA EUROPEAN PUBLIC ADVISERS AB, with registered office at Bernhardinkatu 7 A 8, 00130 Helsinki (Finland).

As a consequence of this contribution EPPA S.A. holds forty (40 %) per cent of OY EPPA EUROPEAN PUBLIC ADVISERS AB, prenamed.

- 3) the two hundred and ninety-nine (299) shares subscribed to by INTERDEV DIRECTION S.A., prenamed,

- by contribution of five hundred (500) shares, representing twenty (20 %) per cent of the capital of the French company CONSEILLERS EN POLITIQUES PUBLIQUES EUROPEENNES S.A., with registered office at 11, rue Marsollier, 75002 Paris (France).

As a consequence of this contribution EPPA S.A. holds forty (40 %) per cent of CONSEILLERS EN POLITIQUES PUBLIQUES EUROPEENNES S.A, prenamed.

- 4) the seven hundred and forty-eight (748) shares subscribed to by Mrs Angelika Josten-Janssen, for herself for eighty-two (82) shares, Mr Uwe Janssen, for eighty-three (83) shares and Rudiger May, for five hundred and eighty-three (583) shares, prenamed,

- by contribution of forty (40 %) per cent of the capital of the German company EPPA DEUTSCHLAND, GmbH, with registered office at 3, Köhlstrasse, 53125 Bonn (Germany), held up to 10 % by Mrs Angelika Josten-Janssen, 10 % by Mr Uwe Janssen, 20 % by Mr Rudiger May.

As a consequence of this contribution EPPA S.A., holds forty (40 %) per cent of EPPA DEUTSCHLAND, GmbH, prenamed.

- 5) the two hundred and fifty-three (253) shares subscribed to by Mr David Creber, for himself for sixty-three (63) shares and CHIMBORAZZO TRUST, for one hundred and ninety (190) shares, prenamed,

- by contribution of one hundred and sixty (160) shares, representing forty (40 %) per cent of the capital of the company CONSULTORES POLITICOS EUROPEUS LIMITADA, with registered office at Avenida Outubro, 10-1°, 1000 Lisboa (Portugal), held up to 30 % by CHIMBORAZZO TRUST and 10 % by Mr David Creber.

As a consequence of this contribution EPPA S.A. holds sixty (60 %) per cent of CONSULTORES POLITICOS EUROPEUS LIMITADA, prenamed.

- 6) the one thousand eight hundred and twenty-six (1,826) shares subscribed to by IMPERIET AB, prenamed,

- by contribution of four hundred (400) shares representing forty (40 %) per cent of the capital of the Swedish company EUROPA POLITISKA RÄDVIGARE A.B., with registered office at 14, Gyllenstiernsgatan, Stockholm (Sweden).

As a consequence of this contribution EPPA S.A. holds sixty (60 %) per cent of EUROPA POLITISKA RÄDVIGARE A.B, prenamed.

Pursuant to Articles 26-1 and 32-1 of the law on commercial companies, the contributions in kind have been confirmed to the undersigned notary by a report dated September 24, 1997, established by the réviseur d'entreprises GRANT THORNTON, REVISION ET CONSEILS S.A., with registered office in Luxembourg, which report has the following conclusions:

*«Conclusion:*

Sur base des vérifications effectuées telles décrites ci-dessus, nous n'avons pas de réserves à formuler:

- sur la valeur de la créance de ECU 1.275,- et sur son caractère certain, liquide et exigible,
- sur la valeur des titres apportées de ECU 39.740,-.

Ces apports correspondent au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie et nous sommes d'avis que cette rémunération est légitime et équitable.»

The precited report shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

V. As a consequence of the above resolution, paragraph 1 of Article 3 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 3. First paragraph.** The corporate capital is fixed at three hundred and twenty-eight thousand five hundred and ten (328,510.-) ECU, represented by thirty-two thousand eight hundred and fifty-one (32,851) shares with a par value of ten (10.-) ECU each.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the increase of capital stated in the present deed are estimated at approximately seventy-four thousand (74,000.-) francs.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Stef Oostvogels, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de la société anonyme EUROPEAN PUBLIC POLICY ADVISERS GROUP - GROUPE DE CONSEILLERS EN POLITIQUES PUBLIQUES EUROPEENNES, R. C. B 34.722, ayant son siège social à Luxembourg, en vertu d'un procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration en date du 24 septembre 1997, dont une copie certifiée conforme restera annexée au present acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I. La société EUROPEAN PUBLIC POLICY ADVISERS GROUP - GROUPE DE CONSEILLERS EN POLITIQUES PUBLIQUES EUROPEENNES a été constituée sous forme d'une société anonyme par acte du notaire instrumentaire, en date en date du 1<sup>er</sup> août 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 65 du 13 février 1991.

Les statuts ont été modifiés suivant trois actes reçus par le même notaire en date des 29 novembre 1993, 14 juillet 1994, 3 mars 1995 et 20 décembre 1995, publiés au Mémorial C, numéro 41 du 31 janvier 1994, numéro 460 du 16 novembre 1994 et numéro 317 du 11 juillet 1995 et numéro 135 du 18 mars 1996.

Les statuts ont finalement été modifiés par un acte de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 18 mars 1997, publié au Mémorial C, n° 363 du 8 juillet 1997.

II. Ladite société EUROPEAN PUBLIC POLICY ADVISERS GROUP - GROUPE DE CONSEILLERS EN POLITIQUES PUBLIQUES EUROPEENNES, a actuellement un capital souscrit et libéré de deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (287.500,-) ECU, représenté par vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) ECU chacune, libérées entièrement en espèces.

L'article 3, alinéa 2, des statuts fixe le capital autorisé de la société à un million (1.000.000,-) d'ECU, représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) ECU chacune, alors que l'article 3, alinéa 3 à 5 stipule que:

«Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou par tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de cet acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé à et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin. En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.»

III. Suivant un procès-verbal de l'Assemblée Générale en date du 23 septembre 1997, l'Assemblée Générale décide de renouveler l'autorisation accordée au conseil d'administration d'émettre de nouvelles actions dans le cadre du capital autorisé, pour une nouvelles période de 5 ans commençant à la date de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de l'Assemblée Générale ayant à délibérer sur cet ordre du jour.

IV. En exécution du procès-verbal du conseil d'administration précité pris en date du 24 septembre 1997, les administrateurs de la Société ont accepté une souscription de quatre mille cent une (4.101) actions, d'une valeur nominale de dix (10,-) ECU, représentant une augmentation de capital de quarante et un mille dix (41.010,-) ECU.

Les nouvelles actions ont été entièrement souscrites de la façon suivante:

- cinq cent cinquante-cinq (555) actions par Monsieur Stefan Schepers, directeur de sociétés, demeurant à Grimbergen (Belgique),
- cent soixante-quatre (164) actions par Monsieur Jan Ahlskog, directeur de sociétés, demeurant à Helsinki (Finlande),
- quatre-vingt-douze (92) actions par Monsieur Minna Koskelainen, directeur de sociétés, demeurant à Helsinki (Finlande),
- cent soixante-quatre (164) actions par Monsieur Jouni Snellman, directeur de sociétés, demeurant à Helsinki (Finlande),

- deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299) actions par INTERDEV DIRECTION S.A., une société de droit français, ayant son siège social au 11, rue Marsollier, 75002 Paris (France),
- quatre-vingt-deux (82) actions par Madame Angelika Josten-Janssen, directrice de sociétés, demeurant à Bonn (Allemagne),
- quatre-vingt-trois (83) actions par Monsieur Uwe Janssen, administrateur de sociétés, demeurant à Munich (Allemagne),
- cinq cent quatre-vingt-trois (583) actions par Monsieur Rudiger May, directeur de sociétés, demeurant à Bonn (Allemagne),
- soixante-trois (63) actions par Monsieur David Creber, administrateur de sociétés, demeurant au 39, Monte Judeu à Portimao (Portugal),
- cent quatre-vingt-dix (190) actions par CHIMBORAZZO TRUST, ayant son siège social à P.O. Box 253, Bordage House, Le Bordage St-Peters Port à Guernsey, (Iles Anglo-Normandes),
- mille huit cent vingt-six (1.826) actions par IMPERIET AB, avec siège social au 49, Gashagavagen, 18165 Lidingo (Suède).

Toutes les nouvelles actions souscrites ont été entièrement libérées par des apports en nature, de la façon suivante:

- 1) cinq cent cinquante-cinq (555) actions par Mr Stefan Schepers, préqualifié,
  - pour un montant de mille deux cent soixante-quinze (1.275,-) ECU, par la conversion d'une créance que Monsieur Stefan Schepers a contre la société,
  - par l'apport de vingt (20) actions représentant vingt (20 %) pour cent du capital de la société de droit belge EPPA BELGIE - BELGIQUE B.v.b.p. - s.p.r.l., avec siège social au 142, Tervurenlaan, 1150 Brussel (Belgium).

En conséquence de cet apport EPPA S.A., détient quarante (40 %) pour cent de EPPA BELGIE - BELGIQUE, préqualifiée.

- 2) quatre cent vingt (420) actions par Monsieur Jan Ahlskog, pour cent soixante-quatre (164) actions (39 %), Minna Koskelainen, pour quatre-vingt-douze (92) actions (22 %) et Jouni Snellman, pour cent soixante-quatre (164) actions (39 %), préqualifiés,

- par l'apport de soixante (60) actions représentant vingt (20 %) pour cent du capital de la société de droit finlandais OY EPPA EUROPEAN PUBLIC ADVISERS AB, avec siège social à Bernhardinkatu 7 A 8, 00130 Helsinki (Finlande).

En conséquence de cet apport EPPA S.A., détient quarante (40 %) pour cent de OY EPPA EUROPEAN PUBLIC ADVISERS AB, préqualifiée.

- 3) deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299) actions par INTERDEV DIRECTION S.A., préqualifiée,
  - par l'apport de cinq cent (500) actions représentant vingt (20 %) pour cent du capital de la société de droit français CONSEILLERS EN POLITIQUES PUBLIQUES EUROPEENNES S.A., avec siège social au 11, rue Marsollier, 75002 Paris (France).

En conséquence de cet apport EPPA S.A., détient quarante (40 %) pour cent de CONSEILLERS EN POLITIQUES PUBLIQUES EUROPEENNES S.A., préqualifiée.

- 4) sept cent quarante-huit (748) actions, par Madame Angelika Josten-Janssen, pour quatre-vingt-deux (82) actions, Monsieur Uwe Janssen, pour quatre-vingt-trois (83) actions et Monsieur Rudiger May, pour cinq cent quatre-vingt-trois (583) actions, préqualifiés.

- par un apport de quarante (40 %) pour cent du capital de la société de droit allemand EPPA DEUTSCHLAND, Gmbh, avec siège social au 3, Köhlstrasse, 53125 Bonn (Allemagne), détenus à hauteur de 10 % par Madame Angelika Josten-Janssen, 10 % par Monsieur Uwe Janssen et 20 % par Monsieur Rudiger May.

En conséquence de cet apport EPPA S.A., détient quarante (40 %) pour cent de EPPA DEUTSCHLAND, Gmbh, préqualifiée.

- 5) deux cent cinquante-trois (253) actions, par Monsieur David Creber pour soixante-trois (63) actions, et CHIMBORAZZO TRUST, pour cent quatre-vingt-dix (190) actions, préqualifiés,

- par l'apport de cent soixante (160) actions représentant quarante (40 %) pour cent du capital de la société CONSULTORES POLITICOS EUROPEUS LIMITADA, avec siège social à Avenida Outubro, 10-1º, 1000 Lisboa (Portugal), détenus à hauteur de 30 % par CHIMBORAZZO TRUST et 10 % par Monsieur David Creber.

En conséquence de cet apport EPPA S.A., détient soixante (60 %) pour cent de CONSULTORES POLITICOS EUROPEUS LIMITADA, préqualifiée.

- 6) mille huit cent vingt-six (1.826) actions par IMPERIET AB, préqualifiée,
  - par l'apport de quatre cents (400) actions représentant quarante (40 %) pour cent du capital de la société de droit suédois EUROPA POLITISKA RÅDVIGARE A.B., avec siège social au 14, Gyllenstiernsgatan, Stockholm (Suède).

En conséquence de cet apport EPPA S.A., détient soixante (60 %) pour cent de EUROPA POLITISKA RÅDVIGARE A.B, préqualifiée.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, l'évaluation de l'apport en nature a été confirmée au notaire instrumentaire par un rapport en date du 24 septembre 1997, dressé par le réviseur d'entreprises GRANT THORNTON, REVISION ET CONSEILS S.A., avec siège social à Luxembourg, lequel rapport a les conclusions suivantes:

*«Conclusion:*

Sur base des vérifications effectuées telles décrites ci-dessus, nous n'avons pas de réserves à formuler:

- sur la valeur de la créance de ECU 1.275,- et sur son caractère certain, liquide et exigible,
- sur la valeur des titres apportés de ECU 39.740,-.

Ces apports correspondent au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie et nous sommes d'avis que cette rémunération est légitime et équitable.»

Le présent rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

IV. A la suite de la résolution qui précède, l'alinéa premier de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois cent vingt-huit mille cinq cent dix (328.510,-) ECU, représenté par trente-deux mille huit cent cinquante et une (32.851) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) ECU chacune.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite de l'augmentation de capital ainsi que du présent acte, sont estimés à soixante-quatorze mille (74.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé. S. Oostvogels, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1997, vol. 103S, fol. 88, case 9. – Reçu 16.761 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1997.

A. Schwachtgen.

(48389/230/287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**EPPA S.A., EUROPEAN PUBLIC POLICY ADVISERS GROUP - GROUPE DE CONSEILLERS EN POLITIQUES PUBLIQUES EUROPEENNES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.722.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1007 du 26 novembre 1997, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(48390/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**CONSTANCE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2014 Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 57.509.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze septembre à 12.00 heures.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Maître Tessa Stocklausen, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société CONSTANCE INVESTMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, 6, rue Zithe, en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 5 septembre 1997 décidant de la mandater en lieu et place de Maître Albert Wildgen lui-même nommé suivant un conseil d'administration tenu le 7 juillet 1997,

copie des procès-verbaux desdites réunions, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la société CONSTANCE INVESTMENT S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

II. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à 70.000.000,- ITL (soixante-dix millions de liras italiennes) représenté par 7.000 (sept mille) actions d'une valeur nominale de 10.000,- ITL (dix mille liras italiennes) par action, intégralement libérées.

III. Qu'aux termes de l'article 3 des statuts le capital autorisé est fixé à un total de 200.000.000.000,- ITL (deux cents milliards de liras italiennes) représenté par 20.000.000 (vingt millions) d'actions d'une valeur nominale de 10.000,- ITL (dix mille liras italiennes) chacune, et le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter de temps en temps le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital, des actions peuvent être vendues et émises contre apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables, avec ou sans prime d'émission, comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existant à ce moment un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

IV. Que dans sa réunion du 7 juillet 1997, le conseil d'administration a décidé de réaliser une première tranche de l'augmentation de capital et notamment à concurrence de 48.100.000.000,- ITL (quarante-huit milliards et cent millions de liras italiennes), pour le porter de son montant actuel de 70.000.000,- ITL (soixante-dix millions de liras italiennes) à

48.170.000.000,- ITL (quarante-huit milliards cent soixante-dix millions de lires italiennes), par la création de 4.810.000 (quatre millions huit cent dix mille) actions nouvelles d'une valeur de 10.000,- ITL (dix mille lires italiennes) chacune et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Les actions nouvelles sont souscrites par:

- Monsieur Antonio Seccomandi, entrepreneur, demeurant à CH-St Moritz, à concurrence de 3.000 (trois mille) actions, ici représenté par Maître Tessa Stocklausen, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à St Moritz, le 17 juin 1997, laquelle restera annexée aux présentes;

- Monsieur Enrico Seccomandi, dirigeant d'entreprises, demeurant à BG-Mozzo, ici représenté par Maître Tessa Stocklausen, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bergame, le 17 juin 1997, laquelle restera annexée aux présentes, à concurrence de 799.200 (sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents) actions;

- Monsieur Carlo Seccomandi, dirigeant d'entreprises, demeurant à BG-Mozzo, ici représenté par Maître Tessa Stocklausen, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bergame, le 17 juin 1997, laquelle restera annexée aux présentes, à concurrence de 799.200 (sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents) actions;

- Monsieur Paul Maria Seccomandi, étudiant, né le 26 octobre 1979, pour lequel agit au nom et pour son compte Madame Nicoletta Saronni, chef d'entreprises, demeurant à CH-St Moritz, en vertu d'une décision du Giudice tutelare italien du 4 mars 1977, ici représentée par Maître Tessa Stocklausen, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à St Moritz, le 17 juin 1997, laquelle restera annexée aux présentes, à concurrence de 799.200 (sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents) actions;

- La société FIRCO S.A., établie et ayant son siège social à Amsterdam, ici représentée par Maître Tessa Stocklausen, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 5 juin 1997, laquelle restera annexée aux présentes, à concurrence de 2.409.400 (deux millions quatre cent neuf mille quatre cents) actions.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport à la société de 481.000 (quatre cent quatre-vingt-un mille) actions d'une valeur nominale de 40.000,- ITL (quarante mille lires italiennes) chacune de la société de droit italien 3V PARTECIPAZIONI INDUSTRIALI SpA, ayant son siège social à Milano, Italie, représentant 100% du capital de celle-ci, évaluées à 96.200.000.000,- ITL (quatre-vingt-seize milliards deux cents millions de lires italiennes).

Les actions nouvelles sont émises avec une prime d'émission totale de 48.100.000.000,- ITL (quarante-huit milliards cent millions de lires italiennes).

Les 481.000 (quatre cent quatre-vingt-un mille) prédites actions de la société de droit italien 3V PARTECIPAZIONI INDUSTRIALI SpA sont apportées par:

- Monsieur Antonio Seccomandi, préqualifié, à concurrence de 300 (trois cents) actions d'une valeur nominale de 40.000,- ITL (quarante mille lires italiennes) chacune;

- Monsieur Enrico Seccomandi, préqualifié, à concurrence de 79.920 (soixante-dix-neuf mille neuf cent vingt) actions d'une valeur nominale de 40.000,- ITL (quarante mille lires italiennes) chacune;

- Monsieur Carlo Seccomandi, préqualifié, à concurrence de 79.920 (soixante-dix-neuf mille neuf cent vingt) actions d'une valeur nominale de 40.000,- ITL (quarante mille lires italiennes) chacune;

- Monsieur Antonio Seccomandi, préqualifié, agissant au nom et pour le compte de Monsieur Paul Maria Seccomandi, préqualifié, à concurrence de 79.920 (soixante-dix-neuf mille neuf cent vingt) actions d'une valeur nominale de 40.000,- ITL (quarante mille lires italiennes) chacune;

- La société FIRCO BV, préqualifiée, à concurrence de 240.940 (deux cent quarante mille neuf cent quarante) actions d'une valeur nominale de 40.000,- ITL (quarante mille lires italiennes) chacune.

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 20 juin 1997 par MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG), réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales.

Ce rapport conclut dans les termes suivants:

*«Conclusion*

La description des titres correspondant à l'apport répond à des conditions normales de précision et de clarté.

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)  
Hans-Jürgen Salbach»

Il résulte de deux attestations de Maître Salvatore Capodiferro, avocat, demeurant à Milan en date des 27 août et 2 septembre 1997 que:

- Monsieur Antonio Seccomandi, préqualifié, est inscrit au registre d'actionnaires de la société de droit italien 3V PARTECIPAZIONI INDUSTRIALI SpA comme propriétaire de 300 (trois cents) actions d'une valeur nominale de 40.000,- ITL (quarante mille lires italiennes) chacune et que les actions ne sont pas grevées de gage ou d'autres charges quelconques et qu'elles sont librement cessibles à l'étranger.

- Monsieur Enrico Seccomandi, préqualifié, est inscrit au registre d'actionnaires de la société de droit italien 3V PARTECIPAZIONI INDUSTRIALI SpA comme propriétaire de 79.920 (soixante-dix-neuf mille neuf cent vingt) actions d'une valeur nominale de 40.000,- ITL (quarante mille lires italiennes) chacune et que les actions ne sont pas grevées de gage ou d'autres charges quelconques et qu'elles sont librement cessibles à l'étranger.

- Monsieur Carlo Seccomandi, préqualifié, est inscrit au registre d'actionnaires de la société de droit italien 3V PARTECIPAZIONI INDUSTRIALI SpA comme propriétaire de 79.920 (soixante-dix-neuf mille neuf cent vingt) actions d'une valeur nominale de 40.000,- ITL (quarante mille lires italiennes) chacune et que les actions ne sont pas grevées de gage ou d'autres charges quelconques et qu'elles sont librement cessibles à l'étranger.

- Monsieur Paul Maria Seccomandi, préqualifié, est inscrit au registre d'actionnaires de la société de droit italien 3V PARTECIPAZIONI INDUSTRIALI SpA comme propriétaire de 79.920 (soixante-dix-neuf mille neuf cent vingt) actions d'une valeur nominale de 40.000,- ITL (quarante mille liras italiennes) chacune et que les actions ne sont pas grevées de gage ou d'autres charges quelconques et qu'elles sont librement cessibles à l'étranger.

- La société FIRCO BV, préqualifiée, est inscrite au registre d'actionnaires de la société de droit italien 3V PARTECIPAZIONI INDUSTRIALI SpA comme propriétaire de 240.940 (deux cent quarante mille neuf cent quarante) actions d'une valeur nominale de 40.000,- ITL (quarante mille liras italiennes) chacune et que les actions ne sont pas grevées de gage ou d'autres charges quelconques et qu'elles sont librement cessibles à l'étranger.

Sur ce, chaque apporteur a déclaré que:

- il est le seul propriétaire des actions apportées par lui à la Société et qu'il n'y a pas d'empêchement dans son chef à apporter les actions à la présente Société;

- il garantit que les actions apportées à la Société sont libres de tous privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport;

- en particulier, il garantit qu'aucune des actions apportées n'est affectée par un droit d'option, droit d'acquérir, droit de préemption, charge, nantissement ou privilège, ou toute autre forme de sûreté ou charge.

Suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à 48.170.000.000,- ITL (quarante-huit milliards et cent soixante-dix millions de liras italiennes), de sorte que l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à 48.170.000.000,- ITL (quarante-huit milliards cent soixante-dix millions de liras italiennes) représenté par 4.817.000 (quatre millions huit cent dix-sept mille) actions d'une valeur nominale de 10.000,- ITL (dix mille liras italiennes) par action, intégralement libérées.»

Référence à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 sur le rassemblement de capitaux.

Dans la mesure où l'apport en nature consiste dans une participation de plus de soixante-quinze pour cent (75%) des actions émises d'une société existante dans la Communauté Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport. Il résulte d'une attestation de l'auditeur de la société 3V PARTECIPAZIONI INDUSTRIALI SpA, la société MAZARS & GUERARD SpA, établie et ayant son siège social à Milan que la société 3V PARTECIPAZIONI INDUSTRIALI SpA s'est acquittée envers l'administration fiscale italienne du droit d'apport lors de sa constitution et de toutes augmentations de capital successives.»

*Evaluation de l'augmentation du capital*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à un milliard quinze millions trois cent quatre-vingt-onze mille francs luxembourgeois (1.015.391.000,- LUF).

*Frais, évaluation*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, sont évalués à environ trois cent mille francs luxembourgeois (300.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Stocklausen, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 24 septembre 1997, vol. 403, fol. 42, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Kerger.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 octobre 1997.

E. Schroeder.

(48355/228/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**CONSTANCE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2014 Luxembourg, 6, rue Zithe.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 décembre 1997.

E. Schroeder.

(48356/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**CORINNE SELECTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 55.400.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 1997, vol. 308, fol. 32, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1997.

Signature.

(48357/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**CONIL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 53.138.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 22, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1997.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

(48354/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**AMPERJA S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Im Jahre eintausendneuhundertsiebenundneunzig, am siebenundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Christine Doerner, mit Amtssitz in Bettemburg.

Versammelten sich die Aktionäre der Aktiengesellschaft AMPERJA S.A., mit Sitz in L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II;

gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den handelnden Notar am 24. Dezember 1991, veröffentlicht im Mémorial C von 1992, Seite 13625;

und umgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den handelnden Notar am 11. Dezember 1996, veröffentlicht im Mémorial C von 1997, Seite 8393.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Roland Gierenz, Privatbeamter, wohnhaft in Huldigen.

Er beruft zum Schriftführer Frau Josiane Hammerel, Privatbeamtin, wohnhaft in Bettemburg;

und zum Stimmenzähler Herrn Sybrand van Roijen, wohnhaft in Luxembourg.

Somit stellt der Vorsitzende fest, dass die Tagesordnung der gegenwärtigen Generalversammlung, die den Aktionären zur Kenntnis gebracht wurde, wie folgt lautet:

*Tagesordnung:*

- Umänderung des Artikels 14 der Statuten, der folgenden Wortlaut erhält:

«Das Geschäftsjahr beginnt am 21. Dezember und endet am 20. Dezember eines jeden Jahres.»

Der Vorsitzende stellt fest, dass gemäss der vorerwähnten Präsenzliste das Gesellschaftskapital rechtsgültig vertreten ist, und dass die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung demgemäss über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

Die Generalversammlung stellt fest, dass sie rechtsgültig tagt und tritt zur Erledigung der Tagesordnung über und sie fasst einstimmig folgenden Beschluss:

*Einziger Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, dem Artikel 14 der Statuten folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 14.** Das Geschäftsjahr beginnt am 21. Dezember und endet am 20. Dezember eines jeden Jahres.»

*Kosten*

Die Kosten des Gegenwärtigen, welche zu Lasten der Gesellschaft sind, werden auf ungefähr zehntausend Franken (10.000,-) abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. van Roijen, R. Gierenz, J. Hammerel, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 1997, vol. 831, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettemburg, le 6 décembre 1997.

C. Doerner.

(48312/209/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**AMPERJA S.A.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1997.

C. Doerner.

(48313/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**ASIEFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 50.785.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 1997, que l'assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Huitième résolution*

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Ferdy Wouters, employé privé, demeurant à Hosingen (Grand-Duché de Luxembourg), et par Monsieur Jean-Nicolas Bartholomey, employé privé, demeurant à Ernster (Grand-Duché de Luxembourg), de leurs fonctions d'Administrateurs de la société.

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs démissionnaires concernant l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

*Neuvième résolution*

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), 89, rue Clair-Chêne, ainsi que Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 8, rue des Franciscaines, en qualité d'Administrateurs de la société.

Le mandat ainsi conféré aux nouveaux administrateurs viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 1998.

Pour réquisition aux fins de modification au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1997.

ASIEFIN S.A.  
R. Tonelli S. Vandt

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 16, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48324/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**ASIEFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 50.785.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 1997, que l'assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Deuxième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire aux Comptes est venu à échéance en date du 1<sup>er</sup> avril 1996 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat et/ou d'une nouvelle nomination, le Commissaire aux Comptes a poursuivi son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes. Le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Pour réquisition aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1997.

ASIEFIN S.A.  
R. Tonelli S. Vandt

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 15, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48325/043/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**ESKOL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 13.991.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 1996, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni, Marcello Ferretti et Guy Kettmann ainsi que celui du commissaire aux comptes, Mme Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

*Pour ESKOL FINANCE S.A.*  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 18, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48375/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**ESKOL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 13.991.

Par décision du conseil d'administration du 9 décembre 1997, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour ESKOL FINANCE S.A.  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 18, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48376/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**CROYLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 42.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, vol. 501, fol. 12, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Report à nouveau . . . . . (USD 603,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Signature.

(48358/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**DAUPHIN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 43.864.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 20, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1997.

Signature.

(48359/319/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**DekaLUX-PORTFOLIO 4 (WKN: 986 490).****AUFLÖSUNG**

DEKALUX-PORTFOLIO 4 (WKN: 986 490), ein von der DEKA INTERNATIONAL S.A. verwalteter Investmentfonds luxemburgischen Rechts, der befristet bis zum 18. Dezember 1997 eingerichtet wurde, ist aufgelöst.

Der Liquidationserlös beträgt DEM 1.027,35 je Anteil. Die Summe der ab dem 11. Dezember 1996 (Ausgabetag) thesaurierten Erträge - Basis für die Berechnung der deutschen Zinsabschlagsteuer - beträgt DEM 0,11.

Anteilinhaber können bei der Zahlstelle DGZ DEUTSCHE GIROZENTRALE, Taunusanlage 10, 60329 Frankfurt oder der

DEKABANK (LUXEMBOURG) S.A., 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

die in Vorauslage für die Depotbank tritt, gegen Rückgabe der Anteilzertifikate die Auszahlung des anteiligen Liquidationserlöses verlangen.

Die Gutschrift des Liquidationserlöses, für die in Depots bei deutschen Kreditinstituten verwahrten Fondsanteile durch die DEUTSCHE BÖRSE CLEARING A.G., erfolgt mit Valuta 19. Dezember 1997.

Liquidationserlöse, die bis zum Abschluß des Liquidationsverfahrens nicht abgefordert worden sind werden, von der Depotbank, soweit dann gesetzlich notwendig, in luxemburgischen Franken umgerechnet und für die Rechnung der berechtigten Anteilinhaber bei der Caisse des Consignations in Luxemburg hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert werden.

Der Abschluß des Liquidationsverfahrens, das Datum der Hinterlegung sowie der Betrag des hinterlegten Liquidationserlöses, werden gesondert in gleicher Weise bekanntgemacht.

DEKA INTERNATIONAL S.A.  
Verwaltungsgesellschaft  
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 27, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48363/775/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**DE ARK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 39.135.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 501, fol. 26, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*  
H. de Graaf  
Administrateur

(48360/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**DE ARK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 39.135.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 501, fol. 26, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*  
H. de Graaf  
Administrateur

(48361/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**DECO FLEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette, 22, rue Zénon Bernard.

Suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé reçu à Esch-sur-Alzette en date du 5 décembre 1997, enregistré à Capellen le 8 décembre 1997, vol. 132, fol. 81, case 9, de la société à responsabilité limitée DECO FLEURS, S.à r.l., avec siège social à L-4030 Esch-sur-Alzette, 22, rue Zénon Bernard, constituée suivant acte reçu par le notaire Alex Weber, de résidence à Bascharage, en date du 26 septembre 1997, Madame Martine Schönhofen, sans état, demeurant à L-4545 Differdange, 40, rue Pierre Dupong,

déclare, par la présente, céder sous les garanties de droit, à Monsieur Virgile Serge Schönhofen, employé privé, demeurant à L-4553 Differdange, 45, rue Franz Erpelding, ici présent et ce acceptant, deux cent cinquante (250) parts sociales de la société à responsabilité limitée DECO FLEURS, S.à r.l., prénommée,

pour le prix de deux cent cinquante mille francs (250.000,- LUF), montant qu'elle déclare avoir reçu, ce dont titre et quittance.

Monsieur Virgile Serge Schönhofen, préqualifié, seul autre associé de la prédite société, déclare expressément accepter la présente cession de parts sociales, dispensant le cessionnaire de la signification par voie d'huissier.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées et aura droit aux revenus et bénéfices de la société à partir de ce jour. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Pour extrait  
Pour la société  
A. Weber  
Le notaire

(48362/236/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**E.G. WAGEN 95 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.  
R. C. Luxembourg B 46.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 501, fol. 2, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 14 novembre 1997*

Est nommé réviseur d'entreprises pour un terme d'un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1997:

- Monsieur Raymond Henschen, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1997.

Signature.

(48368/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**ERAD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.  
R. C. Luxembourg B 40.835.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 28, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Signature.

(48372/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**ERAD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.  
R. C. Luxembourg B 40.835.

*Procès-verbal de l'assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 1996*

La séance, qui se tient à Luxembourg, au siège social, est ouverte à 14.00 heures.

Monsieur Conrard préside l'Assemblée.

Monsieur le Président désigne comme scrutateur, Monsieur Miech et Madame Lang pour remplir les fonctions de secrétaire à l'Assemblée.

Monsieur le Président constate que, conformément à la liste présence annexée, la totalité du capital social est présente ou représentée et que les associés et mandataires présents déclarent connaître l'ordre du jour de l'assemblée, de sorte qu'il peut être fait abstraction des convocations par voie de presse.

L'Assemblée peut donc valablement délibérer sur les objets figurant à l'ordre du jour suivant:

- 1 - Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire sur l'exercice 1995.
- 2 - Examen et approbation du Bilan et du compte de Pertes et Profits au 31 décembre 1995 et affectation du résultat.
- 3 - Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4 - Décision à prendre concernant la dissolution éventuelle de la société.
- 5 - Divers.

Ces constatations faites, l'Assemblée passe à l'ordre du jour:

ad 1) Monsieur le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

ad 2) Monsieur le Président soumet le Bilan et le compte de Pertes et Profits de l'exercice 1995.

L'Assemblée ayant entendu ces rapport et pris connaissance de ces documents, les approuve à l'unanimité. Il y a décision à l'unanimité de reporter le résultat positif du bilan de LUF 2.376.522,- au compte de réserve.

ad 3) L'Assemblée donne à l'unanimité décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

ad 4) L'Assemblée décide à l'unanimité de continuer l'activité de la société.

ad 5) L'Assemblée décide de prendre la SOCIETE KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l., 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, pour remplir les fonctions de Commissaire aux Comptes.

ad 6) Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.00 heures.

Luxembourg, le 3 mai 1996.

M. Conrard

M. Miech

Mme Lang

*Le Président*

*Le Scrutateur*

*La Secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 28, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48373/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**DOROTHY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Senningerberg, 5, rue Höhenhof.  
R. C. Luxembourg B 49.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, vol. 501, fol. 12, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Affectation du résultat ..... (LUF 506.641,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Signature.

(48365/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**EIM PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 52.297.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

(48369/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**ECU MULTIPLACEMENT.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 24.007.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 96, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1997.

(48366/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

---

**E.M.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 29, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1997.

(48371/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

---

**ERMITAGE INTERNATIONAL BOND FUND, SICAV,  
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 35.426.

Le siège social de ERMITAGE INTERNATIONAL BOND FUND est transféré et la nouvelle adresse est la suivante: Forum Bourse (3ème Etage), 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

P. Metcalf  
Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1997, vol. 500, fol. 50, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48374/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

---

**EUCUDICO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 45.769.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 29, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour la société  
Signature

(48378/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

---

**EUFIDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 48.840.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1997, vol. 501, fol. 11, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

R. Mertens  
Fondé de pouvoir

(48379/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

---

**EUROPEAN MEDICAL VENTURES FUND, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 décembre 1997.

E. Schroeder.

(48387/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

---

**EUROPEAN MOBILE COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 50.145.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

(48388/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**ETS MOVILLIAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: B-6700 Arlon, 75, rue de Diekirch.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Arlon en date du 27 novembre 1997*

Il résulte dudit procès-verbal que l'assemblée approuve à la majorité absolue, les comptes annuels au 31 décembre 1996.

Il résulte dudit procès-verbal que l'assemblée approuve la répartition proposée par le Conseil d'Administration, c'est-à-dire:

A. Bénéfice à affecter . . . . .	4.827.054,-
1. Perte exercice à affecter (-) . . . . .	(550.274,-)
2. Bénéfice reporté exercice précédent . . . . .	5.377.328,-
D. Résultat à reporter	
1. Bénéfice à reporter (-) . . . . .	(4.827.054,-)

Il résulte dudit procès-verbal que l'assemblée donne décharge de leur mandat aux administrateurs.

Il résulte dudit procès-verbal que l'assemblée confirme la gratuité du mandat des administrateurs:

Movilliat Jules, employé privé, 21, rue de la Libération, B-6717 Attert

Movilliat Françoise, employée privée, 21, rue de la Libération, B-6717 Attert

Perreaux Bernard, expert-comptable, 75, rue de Diekirch, B-6700 Arlon

L'assemblée a décidé de reporter la perte à nouveau et de continuer les activités de la société.

Windhof, le 27 novembre 1997.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 29, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48377/762/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**EURAFINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 37.318.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1997, vol. 501, fol. 14, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE  
Signature

(48380/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**FELGEN & ASSOCIES ENGINEERING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le huit décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme FELGEN & ASSOCIES ENGINEERING S.A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 29 décembre 1988, publié au Mémorial C, N° 128 du 11 mai 1989.

Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 28 octobre 1993, publié au Mémorial C, N° 151 du 20 avril 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Edmond Felgen, ingénieur, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire:

Monsieur Raymond Block, ingénieur-technicien, demeurant à Dudelange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Paul Pierre, ingénieur, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cents (1.200) actions d'une valeur nominale de mille cinquante (1.050) francs chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent soixante mille (1.260.000,-) francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

Augmentation du capital social de LUF 4.740.750,- pour le porter de son montant actuel de LUF 1.260.000,- à LUF 6.000.750,- et modification afférente de l'article 5 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

*Résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de LUF 4.740.750,- pour le porter de son montant actuel de LUF 1.260.000,- à LUF 6.000.750,- par incorporation des réserves libres jusqu'à due concurrence.

Les nouvelles actions ont été souscrites par les actionnaires en proportion de leurs actions.

L'article 5 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à six millions sept cent cinquante (6.000.750,-) francs, représenté par 5.715 actions de mille cinquante (1.050,-) francs chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte n'excéderont pas cent mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, il ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: E. Felgen, R. Block, P. Pierre, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 1997, vol. 838, fol. 8, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Pétange, le 17 décembre 1997.

(48398/207/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**EUROFIDEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 17.145.

Par décision du conseil d'administration du 8 décembre 1997, le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour EUROFIDEX S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 18, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48381/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**EUROPEAN CIRCUITS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 54.180.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-fifth of November.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of EUROPEAN CIRCUITS S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 50, route d'Esch, incorporated by a deed of the undersigned notary on February 22nd, 1996, published in the Mémorial C, number 273 of June 5th, 1996, R. C. Luxembourg B 54.180. The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary on March 8th, 1996, published in the Mémorial C, number 292 of June 15th, 1996.

The meeting was opened and presided over by Mr Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Corinne Philippe, lawyer, residing in Dippach.

The meeting elected as scrutineer Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of the 125,000 existing non voting preference shares having a par value of five thousand Italian Lira each into 125,000 ordinary shares having a par value of five thousand Italian Lira each.

2. Amendment of Article 5, paragraph 1 of the Articles of Incorporation in order to reflect this conversion.

3. Deletion of paragraph 2 of Article 5 of the Articles of Incorporation.

4. Deletion of sentences 2 and 3 of paragraph 4 of Article 5 of the Articles of Incorporation.

5. Deletion of paragraphs 2 and 3 of Article 18 of the Articles of Incorporation and insertion of a new paragraph to be worded as follows:

«The balance is at the disposal of the general meeting.»

II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all the three hundred and seventy-five thousand (375,000) ordinary shares and all the one hundred and twenty-five thousand (125,000) non voting preference shares, representing the whole share capital of two billion five hundred million Italian Lira (2,500,000,000.- ITL) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

*First resolution*

The general meeting decides the conversion of the one hundred and twenty-five thousand (125,000) existing non voting preference shares having a par value of five thousand Italian Lira (5,000.- ITL) each into one hundred and twenty-five thousand (125,000) ordinary shares of five thousand Italian Lira (5,000.- ITL) each.

*Second resolution*

The general meeting decides to amend Article 5, paragraph 1 of the Articles of Incorporation in order to reflect this conversion as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at two billion five hundred million Italian Lira (2,500,000,000.- ITL), divided into five hundred thousand (500,000) ordinary shares having a par value of five thousand Italian Lira (5,000.- ITL) each.»

*Third resolution*

The general meeting decides to delete paragraph 2 of Article 5 of the Articles of Incorporation.

*Fourth resolution*

The general meeting decides to delete sentences 2 and 3 of paragraph 4 of Article 5 of the Articles of Incorporation.

*Fifth resolution*

The general meeting decides to delete paragraphs 2 and 3 of Article 18 of the Articles of Incorporation and to insert a new paragraph to be worded as follows:

«**Art. 18. Last paragraph.** The balance is at the disposal of the general meeting.»

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the undersigned notary by their names, Christian names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEAN CIRCUITS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 54.180, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 février 1996, publié au Mémorial C, numéro 273 du 5 juin 1996. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 mars 1996, publié au Mémorial C, numéro 292 du 15 juin 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant à Dippach.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Conversion des 125.000 actions privilégiées existantes, sans droit de vote, ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes chacune en 125.000 actions ordinaires, ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes chacune.

2. Modification de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour refléter cette conversion.

3. Suppression de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts.

4. Suppression des phrases 2 et 3 de l'alinéa 4 de l'article 5 des statuts.

5. Suppression des alinéas 2 et 3 de l'article 18 des statuts et insertion d'un nouvel alinéa qui aura la teneur suivante:  
«Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que toutes les trois cent soixante-quinze mille (375.000) actions ordinaires et toutes les cent vingt-cinq mille (125.000) actions privilégiées sans droit de vote, représentant l'intégralité du capital social de deux milliards cinq cents millions de liras italiennes (2.500.000.000,- ITL) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la conversion des cent vingt-cinq mille (125.000) actions privilégiées existantes, sans droit de vote, ayant une valeur nominale de cinq mille liras italiennes (5.000,- ITL) chacune en cent vingt-cinq mille (125.000) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de cinq mille liras italiennes (5.000,- ITL) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour refléter cette conversion comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux milliards cinq cents millions de liras italiennes (2.500.000.000,- ITL), représenté par cinq cent mille (500.000) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de cinq mille liras italiennes (5.000,- ITL) chacune.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer les phrases 2 et 3 de l'alinéa 4 de l'article 5 des statuts.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer les alinéas 2 et 3 de l'article 18 des statuts et d'insérer un nouvel alinéa qui aura la teneur suivante:

«**Art. 18. Dernier alinéa.** Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, C. Philippe, C. Keereman, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1997, vol. 103S, fol. 95, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1997.

P. Frieders.

(48385/212/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**EUROPEAN CIRCUITS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 54.180.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1997.

P. Frieders.

(48386/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**EUROKOBUILD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 61.922.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenue à Luxembourg  
en date du 20 novembre 1997*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Marc Diver a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 20 novembre 1997.

Pour EUROKOBUILD S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 501, fol. 3, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48382/768/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**EURO PLANBAU, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6866 Merttert, 51, route de Wasserbillig.  
H. R. Luxembourg B 61.681.

Die Gesellschaft WIZARD, S.à r.l. mit Sitz in Luxemburg, 92, boulevard de la Petrusse, erklärt hiermit mit heutigem Datum, den 22. Dezember 1997, den Rücktritt als Geschäftsführer der EURO PLANBAU, S.à r.l., 51, route de Wasserbillig, L-6866 Merttert.

Luxemburg, den 22. Dezember 1997.

WIZARD, S.à r.l.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 30, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48383/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**EUROSIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 42.860.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1997, vol. 501, fol. 14, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE  
Signature

(48384/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**EXECUTIVE GOLF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 58.964.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de EXECUTIVE GOLF S.A., R.C. B Numéro 58.964, constituée suivant acte du notaire instrumentaire, en date du 16 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 406 du 28 juillet 1997.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant à Herserange (France).

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Woippy (France).

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Frank Stolz-Page, demeurant à Mamer.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Que la présente assemblée générale a été convoquée par des publications au Letzburger Journal du 11 et 19 novembre 1997, ainsi qu'au Mémorial C, N° 627 du 10 novembre et N° 646 du 19 novembre 1997.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que sur les mille actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois, huit cents actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de mettre la Société en liquidation à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale nomme la Société MOORHEN DEVELOPMENTS LIMITED, avec siège social au 18, Gowrie Park, Glenageary, Co. Dublin (Irlande), aux fonctions de liquidateur, laquelle aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société en liquidation.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à la somme de trente mille (30.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Schul, R. Galiotto, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1997, vol. 103S, fol. 89, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expéditon, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1997.

A. Schwachtgen.

(48392/230/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**EVOLUTION, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 39.386.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 9 avril 1997*

L'Assemblée reconduit le mandat de Réviseur d'Entreprises de COOPERS & LYBRAND SC pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 1998 statuant sur les comptes au 31 décembre 1997.

Pour extrait conforme

EVOLUTION

Signature	Signature
<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 18, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48391/032/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**F.A.H. INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding,  
(anc. F.A.H. INVEST S.A., Société Anonyme.)**

Siège social: Esch-sur-Alzette, 82-86, rue du Brill.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatre décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme F.A.H. INVEST S.A., avec siège social à Esch-sur-Alzette, 82-86, rue du Brill,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 20 février 1995, publié au Mémorial C de 1995, page 13444,

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 29 avril 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 19241.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland Gierenz, employé privé, demeurant à Huldange.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Josiane Hammerel, employée privée, demeurant à Bettembourg.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Mendi Hamila, administrateur, demeurant à Barcelone.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Changement de l'objet social de la société de soparfi en Holding 1929.
- 2) Modification afférente des articles 1<sup>er</sup> et 4, des statuts de la Société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société de soparfi en Holding 1929.

*Deuxième résolution*

Suite à la prédite résolution, l'article 4 et l'article 1<sup>er</sup> des statuts auront la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises ou leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.»

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de F.A.H. INVEST S.A.H.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Gierenz, J. Hammerel, M. Hamila, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 1997, vol. 831, fol. 49, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 14 décembre 1997.

C. Doerner.

(48396/209/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**F.A.H. INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding,  
(anc. F.A.H. INVEST S.A., Société Anonyme.)**

Siège social: Esch-sur-Alzette, 82-86, rue du Brill.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1997.

C. Doerner.

(48397/209/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**FINAGROR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.213.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48401/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**FACETTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg/Strassen, 1B, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 42.272.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour réquisition*

I. Vermeulen

(48394/635/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**FADEFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 38.786.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg  
le 20 novembre 1997 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que l'assemblée Générale a pris acte, avec regrets, du décès de l'administrateur Madame Mathilde Terzian, demeurant à Portes-Les-Valences (France).

Il résulte également dudit procès-verbal que l'administrateur sera remplacé par un nouvel administrateur, Madame Annick Zorraquino, demeurant à Mantes la Ville Yvelines (France). Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 20 novembre 1997.

Pour FADEFI S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 29, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48395/768/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**EXPANSIA EUROPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Luxembourg, 21, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 47.949.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 24, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Résultat de l'exercice: . . . . .	LUF (321.650,-)
- Résultats reportés: . . . . .	LUF 15.492,-
- Report à nouveau: . . . . .	LUF (306.158,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1997.

Signature.

(48393/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**FELTEN-STEIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.  
R. C. Luxembourg B 20.098.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 25, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1997.

D. Holtz.

(48399/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**FELTEN-STEIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.  
R. C. Luxembourg B 54.920.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 25, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1997.

D. Holtz.

(48400/003/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**FINANCEMENT INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 51.365.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1997, vol. 501, fol. 14, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE  
Signature

(48402/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**FIN.E.A. FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 54.748.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIN.E.A. FINANCIERE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant du 16 avril 1996, publié au Mémorial C, page 17828/1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques, demeurant à Capellen,

qui désigne comme secrétaire, Madame Martine Bockler, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification du statut de la société, qui n'aura plus celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 1997.

2. Le cas échéant, modification de l'article 4 des statuts en omettant la dernière partie de la dernière phrase qui fait référence à la loi du 31 juillet 1929.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la modification du statut de la société, qui n'aura plus celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 1997.

*Deuxième résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts en omettant la dernière partie de la dernière phrase qui fait référence à la loi du 31 juillet 1929, de sorte que le troisième alinéa de l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Troisième alinéa.** Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, M. Bockler, P. Lentz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1997, vol. 103S, fol. 67, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 décembre 1997.

G. Lecuit.

(48405/220/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**FIN.E.A. FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 54.748.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 décembre 1997.

G. Lecuit.

(48406/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**FINANCERIUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 24.742.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1997, vol. 501, fol. 15, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
FINANCERIUM S.A.  
Signature  
Administrateur

(48403/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**F.A.E., FINANCIERE AMERICANO-EUROPEENNE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 7.634.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 1997, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni, Guy Baumann et Marcello Ferretti, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Mme Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour F.A.E., FINANCIERE AMERICANO-  
EUROPEENNE, Société Anonyme  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 18, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48404/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**FINSIGN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 56.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, vol. 501, fol. 12, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1997.

Signature.

(48408/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

**FINTERLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 23.654.

Le bilan au 31 juillet 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1997, vol. 501, fol. 15, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 1997*

Messieurs Jean Bintner, Norbert Schmitz et Louis Demuynck sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société  
FINTERLUX S.A.  
Signature  
Administrateur

(48410/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 1997.